

Le conseil des seniors

La ville de Vélizy-Villacoublay propose un cadre de vie agréable et paisible, idéal pour bien vivre sa retraite. Les seniors bénéficient de très nombreux services et activités. Des lieux de rencontre sont mis à leur disposition, afin de lutter contre l'isolement.

Présentation

Le conseil des seniors est un instrument de démocratie participative, un lieu de réflexion et de proposition. Il permet, d'une part, aux seniors de continuer à jouer un rôle actif et déterminant dans la vie locale et, d'autre part, aux élus municipaux de s'entourer des conseils de leurs aînés et de recueillir leurs avis sur les projets et les décisions intéressant la commune.

Les membres

Quartier Le Clos

- Madame Kozakiewicz Elisabeth
- Madame Massonet Lucette
- Madame Métivier Micheline
- Monsieur Savary Patrick
- Madame Vallée Guilaine

Quartier Le Mail

- Madame Cambron Michèle
- Madame Dialo Frédérique
- Monsieur Lefevre Jean-Pierre

Quartier Le Village

- Madame Dely Micheline

Quartier Est

- Monsieur Gaulupeau Bernard
- Madame Lechiffart Josette
- Madame Mekoff Nicole
- Madame Menguy Françoise
- Madame Solinas Anne-Marie

Quartier Vélizy-Bas

- Madame Guignard Yannick

Quartier Mozart

- Madame Allain Danielle
- Madame Marchais Josette
- Madame Nuger Gisèle

Les actions

Participer à la réflexion et à la définition des actions et des animations menées en faveur des seniors de la ville de Vélizy-Villacoublay

Concourir à leur mise en oeuvre

- accompagner, si besoin, les voyages et les sorties
- prendre une part active aux actions intergénérationnelles organisées avec les écoles de la ville et l'espace jeunesse
- contribuer à la réussite des différentes manifestations destinées aux seniors, en participant à leur réalisation : gala, Printemps des seniors, Semaine bleue, distribution des coffrets de Noël et du muguet du 1er mai

Participer à la démocratie locale

- donner un avis consultatif, à la demande de l'élu référent, sur les délibérations les concernant
- participer aux conseils de quartier, en tant que membre de droit, après désignation par l'élu référent
- participer aux autres conseils et commissions en tant que de besoin

Aider à des manifestations festives, autres que celles destinées aux seniors, organisées par la Ville.